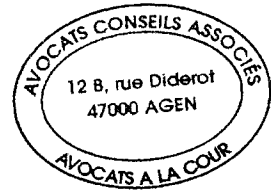


ACTE DE CESSION DE PARTS



Entre les soussignés :

- Monsieur **Georges LAMARCHE**, demeurant à 47000 AGEN, 17, rue de la Pépinière,
Résidence du IV septembre,
Né à 19 ARNAC-POMPADOUDOUR, le 4 Juillet 1931.
De nationalité française.

Ci-après dénommé « LeCédant » **DE PREMIERE PART**

- Monsieur Dominique MARCHESI, dirigeant de société, demeurant à (47000) AGEN, 6,
Impasse des Roches Noires.
Né à (47) AGEN, le 6 juin 1941.
De nationalité française.

Agissant au nom, pour le compte et en qualité de gérant de la société «**HOLDING
SPORTS LOISIRS 12** », société à responsabilité limitée au capital social de
301.000 euros dont le siège est à 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERQUE, Les
Cabrières, immatriculée 511 665 796 RCS RODEZ,

Ci-après dénommée « L'Acquéreur » **DE SECONDE PART**

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

EXPOSE PREALABLE

1 - Aux termes d'un acte sous seings privés en date à AGEN du 23 mars 1999 enregistré à RD AGEN du 30 mars 1999, folio 81, bordereau 243-4, il a été constitué entre diverses personnes une société à responsabilité limitée au capital de 40.000 eu dénommée **LMH**.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 janvier 2003, il a été décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 juillet 2010, la société a été transformée en société à responsabilité limitée.

Son siège social est fixé à (47550) BOE, 4, avenue de la Capelette.

Elle est actuellement immatriculée 422 488 544 RCS AGEN.

2 - Son capital actuel est fixé à la somme de 40.000 Euros ; il est divisé en quatre mille² (4.000) parts de dix (10) eu chacune, entièrement libérées et réparti ainsi qu'il suit :

- A Monsieur Dominique MARCHESI, 2.472 parts, numérotées 1 à 2.472,	
	Ci 2.472
- A Monsieur Georges LAMARCHE, 1.331 parts, numérotées 2.473 à 3.803,	
	Ci 1.331
- A Monsieur Grégory HOMBRADO, 197 parts, numérotées 3.804 à 4.000,	
	Ci 197
 TOTAL DES PARTS : QUATRE MILLE PARTS	
	Ci..... 4.000

Ceci exposé, il est passé à la cession de parts suivante :

ARTICLE 1 – CESSIION DE PARTS

Monsieur **Georges LAMARCHE**, soussigné de première part, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de droit, à la société **HOLDING SPORTS LOISIRS 12** soussignée de seconde part qui accepte, mille trois cent trente et une parts (1331) numérotées 2473 à 3803 que Monsieur Georges LAMARCHE possède dans la société «**LMH**», moyennant le **prix total forfaitaire de cent cinquante mille eu (150.000 eu)**, payé comptant à l'instant même par l'acquéreur par chèque de banque tiré sur le CREDIT COOPERATIF libellé directement à l'ordre de Monsieur Georges LAMARCHE et remis à ce dernier, qui en consent bonne et valable quittance.

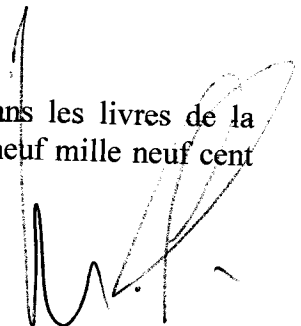
L'acquéreur sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, et aura seul droit aux résultats de l'exercice en cours.

ARTICLE 2 – AGREMENT- MODIFICATIONS STATUTAIRES

En application de l'article 11-2 des statuts, le cessionnaire a été dûment agréé aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 janvier 2011 qui a décidé également la modification corrélative des statuts.

ARTICLE 3- COMPTES COURANT

Monsieur Georges LAMARCHE déclare qu'il est titulaire à ce jour dans les livres de la société, d'un compte courant d'associé d'un montant créditeur de trente neuf mille neuf cent trente cinq eu quatre vingt cents (39.935,80 eu).



La société LMH, représentée par son gérant, Monsieur MARCHESI, a remis à Monsieur LAMARCHE un chèque libellé à son ordre du même montant tiré sur le compte CREDIT COOPERATIF (n°0775111) de la société LMH, ce qu'il reconnaît et en consent bonne valable et quittance.

En outre, la société LMH a remis également à Monsieur LAMARCHE à l'instant même un chèque tiré sur le compte CCSO (n°0867029) libellé à l'ordre de Monsieur Georges LAMARCHE d'un montant total de (1505,86 eu) correspondant aux intérêts courus depuis le 1^{er} février 2010 jusqu'au 31 janvier 2011, ce qu'il reconnaît et en consent bonne et valable quittance.

ARTICLE 4 - GARANTIES ET DECLARATIONS DIVERSES

De convention expresse entre les parties, la présente cession intervient sans engagement de garantie d'actif et de passif à la charge du cédant.

ARTICLE 5 - DISPENSE DE SIGNIFICATION

Monsieur Dominique MARCHESI intervenant aux présentes en qualité de gérant de la société « LMH », dispense expressément les parties de la signification visée à l'article 1690 du Code civil.

ARTICLE 6 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font respectivement élection de domicile, chacune en sa demeure sus-indiquée.

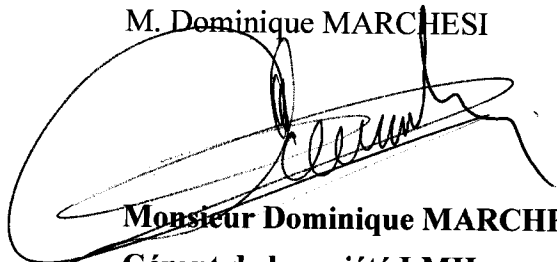
FAIT EN QUATRE ORIGINAUX

A AGEN

LE 20 janvier 2011

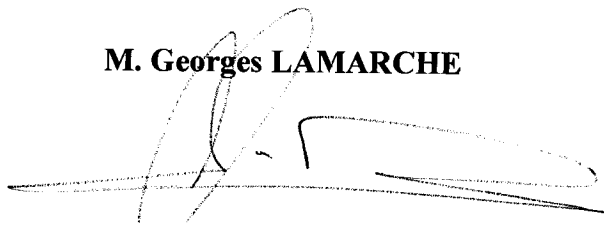
HOLDING SPORTS LOISIRS 12

M. Dominique MARCHESI



Monsieur Dominique MARCHESI
Gérant de la société LMH

M. Georges LAMARCHE



Enregistré à : SIE D'AGEN

Le 02/02/2011 Bordereau n°2011/134 Case n°6

Ext 713

Enregistrement : 4 270 €

Pénalités :

Total liquidé : quatre mille deux cent soixante-dix euros

Montant reçu : quatre mille deux cent soixante-dix euros

Le Contrôleur principal

Le Contrôleur des Impôts
Patrick MERIEN